

Encadrement technique / chantier / mixte

Pas formé
Pas toucher !

Objectifs

Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits. Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques. Appliquer et faire appliquer par ses équipes, les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.

Public Visé

Personnels cumulant les fonctions d'encadrement technique, et/ou de chantier et/ou d'opérateur dans le cadre d'interventions sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante.

Durée

35.00 Heures **5** Jours

Pré Requis

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation. Aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. L'employeur doit déclarer au médecin du travail, le risque pour le salarié d'être exposé de par son activité professionnelle à l'amiante afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée.

Parcours pédagogique

THEORIE

- L'amiante Caractéristiques, propriétés et effets sur la santé • Les maladies professionnelles et les modalités de réparation
- Les exigences de la réglementation Responsabilités pénales et civiles appliquées au risque amiante • Obligations des propriétaires (Code de la santé publique) • Obligations des employeurs (Code du travail) • Obligation des détenteurs de déchets amiantés (Code de l'environnement)
- Amiante et analyse des risques Principe de l'analyse de risque / identification des risques : recherche documentaire (DTA ; rapport de repérage) • Évaluation du risque amiante
- Les procédures et méthodes d'intervention Procédures pour la protection des tiers et de l'environnement • Méthodes pour limiter la production et l'émission de fibres d'amiante dans l'air (confinement abattage de poussière) • Protection individuelle des opérateurs : matériels et modalités d'utilisation • Procédures de décontamination du personnel • Procédures de gestion des déchets
- Procédures avant intervention sur matériaux contenant de l'amiante Rédaction de la notice de poste • Élaboration validation et transmission du mode opératoire
- Le mode opératoire et les autres documents de la prévention des risques : (DU, PPSPS, Plan de prévention)
- Procédures d'intervention Modalités de suivi des interventions • Gestion des situations d'urgence • Gestion administrative et technique des déchets • Suivi de l'exposition des opérateurs

PRATIQUE

- Exercices pratiques Mise en application des procédures et méthodes de travail par les opérateurs • Expliquer, transmettre les informations et faire appliquer aux opérateurs l'ensemble des méthodes et procédures.

Les + métier

Le personnel d'encadrement mixte amiante, cumule les fonctions d'encadrement technique et d'encadrement de chantier. C'est le cas de nombreux artisans. Lors de travaux sous-section 4, il prend en compte le risque amiante lorsqu'il prend des décisions d'ordre techniques ou commerciales. Il a la responsabilité d'établir le mode opératoire après avoir procédé à l'évaluation du risque amiante. Il est chargé de les appliquer. L'encadrant mixte est compétent dans l'exécution des interventions sous-section 4 en mettant en œuvre les principes de prévention amiante, en installant et en entretenant son matériel et en respectant les procédures qu'il a lui-même défini. Lors d'opérations en sous-section 4, l'encadrement mixte amiante est amené à prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que celle des travailleurs qui l'entoure. Il doit maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier. Il a la responsabilité de procéder ou faire procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante. Il définit et met en œuvre les méthodes et moyens de prévention amiante, de la conception au repli du chantier et jusqu'au traitement des déchets.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques.

SUD FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

- Appliquer et faire appliquer par ses équipes, les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes pédagogiques - Alternance d'exposés et d'études de cas - Mises en situation sur des plates-formes pédagogiques dans les différentes fonctions.
- Moyens techniques - PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard. - Plateforme pédagogique représentative de différents métiers, équipements de protection individuelle et collective.
- Moyens humains - Formateur qualifié, préventeur et intervenant sur des missions de prévention du risque lié à l'amiante.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon l'exigence des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012 en vue de la délivrance d'une Attestation de compétence. Le renouvellement de l'Attestation de compétence est imposé tous les 3 ans. - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

10



Contactez-nous !

Guillaume BERGALET

Tél. : 0632495887

Mail : contact@sudformationbbm.com